

rapport 2014  
d'activités

Brabant wallon

Hainaut

Liège

Luxembourg

Namur

APW  asbl

Association des Provinces wallonnes



# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>L'ASSOCIATION.....</b>  | <b>4</b>  |
| Son fonctionnement.....  | 4         |
| Ses organes.....   | 6         |
| <br>   |           |
| <b>L'APW SE RÉUNIT .....</b>   | <b>8</b>  |
| Communication.....   | 8         |
| Cours d'eau non navigables .....   | 8         |
| Culture .....  | 8         |
| Economie/finances .....  | 9         |
| Fonctionnaires sanctionnateurs.....  | 10        |
| Formation et EAP .....   | 10        |
| Réforme des provinces .....  | 11        |
| Relations extérieures .....  | 12        |
| Ressources humaines & Comité C.....  | 13        |
| Secteur « Promotion et Prévention de la Santé » .....  | 13        |
| Voiries communales .....   | 14        |
| <br>   |           |
| <b>L'APW EST REPRÉSENTÉE .....</b>   | <b>15</b> |
| Centre d'Action touristique des Provinces wallonnes (c.a.t.p.w.).....  | 15        |
| Comité d'avis visé à l'article D.233bis-9 du Code de l'Eau .....   | 16        |
| Comité de gestion de l'ONSSAPL.....  | 16        |
| Comité de suivi des programmes opérationnels Convergence<br>et Compétitivité régionale et Emploi 2007 - 2013 (FEDER) ..... | 16        |
| Commission de conservation des sites Natura 2000.....  | 17        |
| Commission de Promotion de la Santé à l'Ecole.....   | 17        |
| Commission des Marchés publics - Fédéral.....  | 17        |
| Commission des Marchés publics - Wallonie .....  | 18        |

|  |           |
|--|-----------|
| Commission nationale pour les Droits de l'Enfant .....   | 18        |
| Commissions wallonnes de la Santé et de l'Action sociale.....  | 18        |
| Conseil régional de la Formation (CRF) .....   | 20        |
| Conseil supérieur de Promotion de la Santé.....  | 20        |
| Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne .....                                      | 21        |
| Conseil supérieur du Logement.....   | 22        |
| Coopération Wallonie - Champagne-Ardenne - Groupe de Travail Technique Santé,<br>Habitat, service aux citoyens ..... | 23        |
| Ecole d'Administration publique.....   | 23        |
| IMIO.....  | 23        |
| Observatoire des Politiques culturelles .....  | 24        |
| <b>L'APW ORGANISE.....</b>   | <b>25</b> |
| L'opération Place aux enfants.....   | 25        |
| Son colloque annuel .....  | 26        |
| <b>L'APW PARTICIPE.....</b>  | <b>27</b> |
| Au soutien au volontariat .....  | 27        |
| À la Foire de Libramont .....  | 27        |
| Au Salon des Mandataires .....   | 28        |
| <b>LES SUPPORTS D'INFORMATION .....</b>  | <b>29</b> |
| L'APW sur la toile.....  | 29        |
| Cinq à la Une .....  | 30        |

# L'ASSOCIATION

## 1

### SON FONCTIONNEMENT

#### 1 / MISSIONS ET COMPOSITION DES ORGANES DE L'ASSOCIATION

Créée en 1991, l'asbl « Association des Provinces wallonnes » a pour but d'assurer aux membres tous les services qui peuvent les aider à remplir leurs missions, d'assurer la promotion de l'Institution provinciale ainsi que la défense de son autonomie.

L'Association poursuit la réalisation de son but social par tout moyen adéquat et notamment par :

- l'étude de questions générales et la recherche de documentation (notamment en matière juridique) dans les domaines relevant des compétences provinciales ainsi que l'examen des problèmes soumis par ses membres ;
- l'organisation de concertations interprovinciales dans les domaines relevant de la compétence des provinces wallonnes (Culture, Enseignement, Formation, Tourisme, Finances,...) en vue de coordonner et de mettre en exergue les actions provinciales ;
- la représentation des provinces wallonnes au sein des organes ou commissions consultatifs mis en place par la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou l'Etat fédéral (Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne - Conseil supérieur du logement - Observatoire des Politiques culturelles - Institut du Patrimoine wallon,...) et la remise d'avis motivés sur des questions qui concernent les provinces, soit d'initiative, soit à la demande des autorités ;

- la mise en place de deux supports de communication destinés à mieux faire connaître encore les actions provinciales : le site Internet ([www.apw.be](http://www.apw.be)), dont la mise à jour est assurée par le secrétariat de l'Association, et la newsletter « Cinq à la Une » envoyée, notamment, aux mandataires et fonctionnaires provinciaux ;
- l'organisation d'au moins un colloque par an sur un thème d'intérêt provincial ;
- l'organisation de groupes de travail interprovinciaux thématiques réunissant des fonctionnaires provinciaux techniciens permettant l'échange d'expériences et de bonnes pratiques ;
- le développement et l'animation des Secteurs « Promotion et Prévention de la Santé » et « Affaires sociales » créés en vertu de l'article 32bis des statuts de l'Association ;
- le développement et l'animation de tout autre secteur d'activités particulier à créer en vertu du même article 32bis des statuts de l'Association.

L'Association est administrée par un Conseil d'administration de 26 membres désignés à la proportionnelle des groupes politiques démocratiques.

La composition des organes de l'Association a été régulièrement actualisée en fonction des changements intervenus au sein des instances provinciales.

La présidence de l'Association a été assurée par Monsieur Paul-Emile Mottard et, durant l'absence de celui-ci pour maladie, par Monsieur Georges Pire.

## 2/ RÉUNIONS DES ORGANES DE L'ASSOCIATION

Le Conseil d'administration s'est réuni les 22 janvier, 19 février, 18 et 31 mars, 22 avril, 17 juin, 3 septembre et 15 octobre 2014.

Une Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 17 juin 2014. Elle a, notamment, approuvé les comptes 2013 de l'Association, donné décharge aux administrateurs et approuvé le budget de l'Association pour l'année 2014.

## 3/ COMPOSITION DU SECRÉTARIAT DE L'ASSOCIATION

Le Secrétariat est composé de :

- Annick Bekavac, Directrice,
- Gwennaëlle Malburny, Juriste (jusque fin août 2014),
- Mélanie Bouffloux, Assistante de direction,
- Bruno de Viron, Conseiller,
- Guillaume Dormal, Economiste (jusque fin septembre 2014).

## SES ORGANES

Ci-après, vous trouverez la liste des membres de l'Assemblée générale de l'Association des Provinces wallonnes asbl. Les membres du Conseil d'administration, désignés parmi ceux-ci, sont identifiés distinctement dans la liste (en gras).

### LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX (OBSERVATEURS AU CA)

| Brabant wallon     | Hainaut       | Liège           | Luxembourg            | Namur         |
|--------------------|---------------|-----------------|-----------------------|---------------|
| <b>Annick NOEL</b> | Patrick MELIS | Marianne LONHAY | Pierre-Henry GOFFINET | Valéry ZUINEN |

### LES PRÉSIDENTS DE COLLÈGE

| Brabant wallon                | Hainaut                       | Liège                | Luxembourg                  | Namur                              |
|-------------------------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------------|------------------------------------|
| <b>Mathieu MICHEL</b><br>(MR) | <b>Serge HUSTACHE</b><br>(PS) | André GILLES<br>(PS) | <b>Patrick ADAM</b><br>(PS) | <b>Jean-Marc VAN ESPEN</b><br>(MR) |

### LES DÉPUTÉS PROVINCIAUX

| Brabant wallon                         | Hainaut                         | Liège                              | Luxembourg                     | Namur                             |
|--|---------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Isabelle KIBASSA-MALIBA</b><br>(PS) | <b>Annie TAULET</b><br>(PS)     | <b>Katty FIRQUET</b><br>(MR)       | <b>Thérèse MAHY</b><br>(CDH)   | Coraline ABSIL<br>(MR)            |
| Tanguy STUCKENS<br>(MR)                | Fabienne CAPOT<br>(PS)          | <b>Georges PIRE</b><br>(MR)        | <b>René COLLIN</b><br>(CDH) ** | <b>Geneviève LAZARON</b><br>(CDH) |
| Marc BASTIN<br>(MR)                    | <b>Yves LARDINOIS</b><br>(PS)   | <b>Paul-Emile MOTTARD</b><br>(PS)* | <b>Alain DEWORME</b><br>(PS)** | <b>Philippe BULTOT</b><br>(MR)    |
|  | <b>Gérald MOOR-TGAT</b><br>(MR) | <b>Robert MEUREAU</b><br>(PS)      |                                |                                   |

## LES GOUVERNEURS (OBSERVATEURS À L'AG)

| Brabant wallon             | Hainaut        | Liège        | Luxembourg       | Namur        |
|----------------------------|----------------|--------------|------------------|--------------|
| <b>Marie-Josée LALOY**</b> | Tommy LECLERCQ | Michel FORET | Bernard CAPRASSE | Denis MATHEN |

## LES PRÉSIDENTS DE CONSEIL

| Brabant wallon                     | Hainaut                  | Liège                      | Luxembourg                | Namur              |
|------------------------------------|--------------------------|----------------------------|---------------------------|--------------------|
| <b>Dominique DE TROYER</b><br>(PS) | Charlyne MORETTI<br>(PS) | Claude KLENKENBERG<br>(PS) | Jean-Marie MEYER<br>(CDH) | Luc DELIRE<br>(MR) |

## LES MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL

| Brabant wallon                    | Hainaut                      | Liège                           | Luxembourg                        | Namur                                 |
|-----------------------------------|------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Anne MASSON<br>(MR)               | Philippe DUPONT<br>(PS)      | André DENIS<br>(MR)             | Carmen RAMLOT<br>(CDH)            | Maryse ROBERT<br>(PS)                 |
| Françoise-Florence MICHEL (Ecolo) | Pierre VECHE<br>(MR)         | <b>Dominique DRION</b><br>(CDH) | <b>Anne LAFFUT</b><br>(MR)        | <b>Pierre-Yves DERMAGNE</b><br>(PS)** |
| Anne DORSELAER<br>(Ecolo)         | David LAVAUX<br>(CDH)        | Gérard GEORGES<br>(PS)          | Elie DEBLIRE<br>(CDH)             | Etienne BERTRAND<br>(CDH)             |
| <b>Benoît THOREAU</b><br>(CDH)    | Bernard LIEBIN<br>(MR)       | José SPITS<br>(CDH)             | Yves EVRARD<br>(MR)               | Philippe CARLIER<br>(PS)              |
| Vincent SCOURNEAU (MR)            | Emile VAN AELST<br>(PS)      | <b>Marc HODY</b><br>(Ecolo)     | Francis STEIFER<br>(PS)           | <b>Dominique NOTTE</b><br>(PS)        |
| Pierre BOUCHER<br>(MR)            | <b>Albert DEPRET</b><br>(MR) | Fabian CULOT<br>(MR)            | <b>Benoît PIEDBOEUF</b><br>(MR)** | Georges BALON-PERIN<br>(Ecolo)        |

\* Président

\*\* René COLLIN (CDH) a été remplacé en cours d'année par Bernard MOINET (CDH)  
 Alain DEWORME (PS) a été remplacé en cours d'année par Nathalie HEYARD (PS)  
 Benoît PIEDBOEUF (MR) a été remplacé en cours d'année par Xavier KROËLL (MR)  
 Pierre-Yves DERMAGNE (PS) a été remplacé en cours d'année par Yvan PETIT (PS)  
 Marie-Josée LALOY a été remplacée en cours d'année par Christophe BAES (ad interim)

# L'APW SE REUNIT

## 2

### COMMUNICATION

Ce groupe de travail a organisé le stand commun « Les provinces sont là ! » au Salon des Mandataires qui s'est déroulé les 13 et 14 février au WEX à Marche-en-Famenne. Il a également contribué à l'organisation de la présence des provinces à la Foire agricole et forestière de Libramont en juillet 2014.

### COURS D'EAU NON NAVIGABLES

En 2014, les travaux de ce groupe ont, essentiellement, porté sur la réforme du régime juridique applicable aux cours d'eau, tant navigables que non navigables.

L'APW et les représentants des Services techniques provinciaux ont continué à apporter leur contribution aux travaux du groupe de révision du Code de l'Eau mis en place par le Gouvernement wallon.

Le cabinet d'avocats désigné par la Wallonie a entamé la rédaction de l'avant-projet de décret qui reprendra le nouveau régime des cours d'eau non navigables, abrogeant la loi du 28 décembre 1967.

### CULTURE

Les provinces étant un acteur majeur dans le domaine du soutien aux activités culturelles, elles sont directement concernées par l'élaboration de la législation au niveau fédéral et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



## 1 / NATIONALE 5

Le collectif Nationale 5 - Réseau Wallonie Musique regroupe les structures provinciales de soutien aux artistes émergents en musique non classique («Grand Tremplin», «L'envol des cités», «Ça Balance», le Service de la Diffusion et de l'Animation culturelles de la Province de Luxembourg et «Rock's cool»).

Nationale 5 a mis en œuvre un programme de formation et d'accompagnement pour permettre à cinq nouveaux groupes issus des provinces wallonnes de professionnaliser leur pratique musicale et scénique.

## 2 / OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES

L'Observatoire des Politiques culturelles (OPC) est un service de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a pour mission de dresser des portraits socio-économiques des secteurs culturels, de mener des études portant sur les politiques culturelles et leur impact, ou de faire connaître les ressources et publications traitant des politiques publiques de la Culture.

L'OPC a, notamment, réalisé une étude portant sur la gratuité dans les musées, suite à l'élaboration d'une enquête sur la fréquentation et la composition du public. Il a également créé un prix du mémoire permettant de récompenser et encourager les travaux de fin d'études supérieures consacrés à des questions liées aux politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'Association des Provinces wallonnes participe au Comité d'accompagnement de l'Observatoire, qui se réunit au moins deux fois par an pour débattre des priorités d'actions de l'OPC.

# ECONOMIE / FINANCES

## 1 / eCOMPTEs

eComptes est un projet visant à doter les communes, CPAS et provinces d'un système d'uniformisation des données comptables. Il a été créé, dans un premier temps, en 2007, pour les communes. Par la suite, la Wallonie a décidé d'étendre ce concept aux provinces.

Les objectifs d'eComptes sont les suivants:

- aide à la gestion,
- simplification administrative,
- alimentation numérique des statistiques.

Ce logiciel sert, entre autres, à générer et à envoyer à la DGO5 les projets de budgets et les budgets définitifs, les comptes provisoires et les comptes arrêtés de fin d'exercice.

L'APW participe aux réunions techniques consacrées à la mise en œuvre concrète du logiciel eComptes dans chaque province et au développement de ses fonctionnalités.

## 2/ CIRCULAIRE BUDGÉTAIRE

A l'invitation du Ministre des Pouvoirs locaux, l'APW a contribué à l'élaboration du projet de circulaire budgétaire 2015 et a remis un avis rappelant la nécessité, pour la Wallonie, de transmettre toutes les informations utiles à la confection des budgets provinciaux le plus tôt possible dans l'année. En effet, les nouveaux calendriers de confection de projets de budgets et de comptes et de budgets et comptes définitifs imposent de réaliser un travail de prévision des recettes et dépenses sur base d'un certain nombre d'éléments à fournir par la Wallonie et le Fédéral.

## FONCTIONNAIRES SANCTIONNATEURS

En 2014, les travaux de ce groupe ont, principalement, porté sur :

- l'élaboration et la mise en œuvre des formations destinées aux fonctionnaires et membres du personnel compétents pour constater les infractions pouvant faire l'objet de sanctions administratives communales ;
- l'élaboration de la formation des agents chargés d'infliger les amendes administratives, conformément à la Loi sur les amendes administratives communales ;
- la préparation de la participation des provinces et de l'APW à la plateforme d'échange mise en place par le SPF Intérieur concernant le suivi de l'application de la législation en matière de sanctions administratives communales.

## FORMATION ET EAP

L'APW réunit régulièrement les fonctionnaires provinciaux en charge de la formation. Ceux-ci échangent leurs expériences et leurs avis sur les formations à mettre en place et la manière de répondre aux besoins des pouvoirs locaux.

## 1 / RÉFORME DES COURS DE SCIENCES ADMINISTRATIVES

Entamé en 2012, le projet de réforme des trois modules de cours de sciences administratives (formation indispensable à l'évolution de carrière des agents de la fonction publique locale et provinciale) s'est poursuivi en 2014 pour aborder les programmes et objectifs pédagogiques des cours du module 3.

En concertation avec la Fédération des grades légaux communaux et les chargés de cours, l'APW a soumis une proposition de contenu de la formation qui tente de répondre au mieux aux attentes des pouvoirs locaux. Les cours sont davantage axés sur la pratique et proposent des filières spécifiques pour les communes, provinces, CPAS, intercommunales, maisons de repos, hôpitaux, conformément aux indications de la circulaire 27 du Conseil régional de la Formation relative aux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale (Formation de carrière - Formation du personnel administratif - Programme des sciences administratives).

Par ailleurs, l'APW participe également aux différentes réunions du Conseil et des commissions thématiques du Conseil régional de la Formation.

## 2/ ECOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'Association des Provinces wallonnes est membre du Collège scientifique de l'Ecole d'administration publique commune à la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont la mission est de remettre des avis à la demande du Conseil d'administration ou de sa propre initiative sur les sujets relatifs aux aspects pédagogiques des formations proposées par l'Ecole.

En 2014, le Collège scientifique a essentiellement abordé les questions relatives au plan de formation des agents de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la définition des outils de formation à développer et la méthodologie à mettre en œuvre dans le cadre de l'évaluation du Certificat de management public.

# RÉFORME DES PROVINCES

## 1/ DPR 2014-2019

Dans son mémorandum « Des provinces ambitieuses et sans tabou », l'APW a émis une série de réflexions visant à instaurer un véritable débat avec les autorités communales, régionales, communautaires et fédérales.

L'objectif étant d'alimenter les discussions sur la manière de repenser la place de chaque autorité publique dans le cadre institutionnel de demain afin de déterminer et de mettre en œuvre des politiques efficaces et cohérentes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Politique régionale 2014-2019 « Oser, innover, rassembler », le Ministre des Pouvoirs locaux, Monsieur Paul Furlan, a mis en place un comité stratégique auquel l'Association des Provinces wallonnes participe, à l'instar de la DGO5, de la DGO1, du CRAC, de l'UVCW, de la Fédération des CPAS, du CRF et d'IMIO.

Dix groupes de travail ont été institués pour aborder les aspects thématiques suivants :

- 1 - simplification administrative,
- 2 - politique de la ville,
- 3 - gouvernance,
- 4 - élections,
- 5 - finances et fiscalité,
- 6 - informatisation des pouvoirs locaux,
- 7 - GRH,
- 8 - provinces et supracommunalité,
- 9 - travaux subsidiés,
- 10 - divers (dont cultes).

L'APW participera, en 2015, aux travaux de l'ensemble de ces groupes de travail, avec un focus particulier sur la contribution des provinces au financement (GT 5) et à l'organisation d'actions de supracommunalité sur leur territoire (GT 9).

## 2/ LOGEMENT

Le Parlement wallon a adopté le décret de transfert des compétences provinciales du Logement et de l'Energie à la Wallonie en février 2014.

## 3/ TRANSFERT DES VOIRIES PROVINCIALES

En 2014, les contacts se sont poursuivis avec le Gouvernement wallon pour que le transfert des voiries provinciales à la Wallonie puisse être pleinement effectif.

Les provinces et le Gouvernement wallon se sont mis d'accord sur les modalités pratiques de ce transfert: incidences financières, prise en charge de la dette, modalités de transfert du personnel provincial.

Des réunions d'information du personnel concerné ont été organisées en 2014 avec le Service public de Wallonie et les provinces pour permettre aux agents de connaître les conditions et procédures de leur éventuel transfert à la Wallonie.

Les provinces ont été informées que le transfert définitif des voiries provinciales à la Wallonie serait effectif à la date du 1er janvier 2015.

# RELATIONS EXTÉRIEURES

## 1 / VERENIGING VAN DE VLAAMSE PROVINCIES (VVP)

Les provinces wallonnes et flamandes sont engagées dans un processus de réforme de leur institution. Il est donc important de maintenir le contact et de se rencontrer de manière régulière pour échanger concernant des sujets d'intérêt commun.

Le dialogue établi avec la VVP a permis d'aborder les questions liées au débat qui existe en Flandre et en Wallonie concernant l'organisation de la supracommunalité. Les sujets liés à l'évolution des compétences provinciales et leur financement ont également été abordées.

## 2/ INTERNATIONAL

L'Association des Provinces wallonnes poursuit ses travaux au sein de la Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI) pour faire entendre la voix des provinces au niveau européen.

La CEPLI participe aux réunions de dialogue structuré de la Commission européenne, remet des avis sur les initiatives européennes et contribue aux travaux du Comité des Régions.

Au cours de l'année 2014, la CEPLI a finalisé et publié, sur son site Internet, une étude comparative de la situation des pouvoirs locaux intermédiaires en Europe et des réformes territoriales en cours.

La CEPLI a participé, le 1<sup>er</sup> décembre 2014, au 1<sup>er</sup> Sommet européen des pouvoirs locaux intermédiaires organisé par le réseau Partenalia et qui avait pour thème la gouvernance à multiniveaux en Europe.

L'Association des Provinces wallonnes participe également au comité de pilotage organisé par l'Awex et Wallonie-Bruxelles International dans le cadre de la participation de la Wallonie à l'Exposition universelle de Milan 2015.

## RESSOURCES HUMAINES & COMITÉ C

L'Association des Provinces wallonnes réunit régulièrement les fonctionnaires en charge des ressources humaines pour évoquer des questions souvent très pratiques comme la mise en œuvre du Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire, mesures de prévention en matière de suicide, notamment.

L'APW a également participé aux réunions du comité d'accompagnement relatif à l'emploi des personnes handicapées au sein des administrations locales et provinciales.

Ces rencontres permettent, entre autres, de préparer les réunions du Comité C, l'organe de concertation entre les représentants du Gouvernement wallon et des organisations représentatives du personnel des pouvoirs locaux et régionaux.

Au sein du Comité C, il a été notamment question de la mise en œuvre de mesures permettant d'améliorer les conditions du dialogue social au sein des pouvoirs locaux et provinciaux ainsi que de l'élaboration de la convention sectorielle 2011-2012.

## SECTEUR «PROMOTION ET PRÉVENTION DE LA SANTÉ»

### 1 / SAMI

En 2014, les SAMI/LPI, sous la coordination de l'APW, ont réalisé un état des lieux des logements visités par ceux-ci dans le cadre de la convention relative à la lutte contre les pollutions intérieures liant l'APW à la Wallonie.

Cette étude interprovinciale sur les pollutions intérieures est disponible sur simple demande.

## 2/ CAMPAGNE MÉDIATIQUE COMMUNE

En 2013, une campagne médiatique commune aux cinq provinces wallonnes a été lancée, sous la coordination de l'APW. Celle-ci portait sur la thématique « 0-5-30 », soit 0 tabac, 5 fruits et légumes par jour et 30 minutes d'activité physique au quotidien.

En 2014, ladite campagne s'est poursuivie puisqu'une dernière vague de diffusion des spots (radio et TV) a été diffusée durant les fêtes de fin d'année et en début d'année 2014. Dans ce cadre, le Numéro vert de la Fédération Wallonie-Bruxelles a pu encore enregistrer 38 appels de demande de brochures.

Cette année, les provinces et l'APW ont également travaillé à l'élaboration d'un rapport d'évaluation de cette campagne.

## VOIRIES COMMUNALES

En 2014, l'APW a continué à suivre les travaux de révision de la Loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux et ceux relatifs à la définition d'un nouveau régime de voiries communales, fusionnant les voiries vicinales et innommées.

Parallèlement, elle a également participé aux travaux du groupe technique chargé par le Ministre Di Antonio de proposer une méthodologie pour l'actualisation des voiries communales prévue dans le cadre de la réforme en cours.

L'APW, accompagnée de représentants des Services techniques provinciaux, a participé à de nombreuses réunions pilotées par la Direction de la géomatique.

# L'APW EST REPRÉSENTÉE

## 3

L'APW est représentée dans les organes suivants :

### CENTRE D'ACTION TOURISTIQUE DES PROVINCES WALLONNES (CATPW)

Le Centre d'Action touristique des Provinces wallonnes (CATPW) est considéré comme une association à vocation touristique régionale. Il s'agit d'un organe de transversalité entre les actions menées par les Fédérations touristiques provinciales.

Le CATPW est un lieu de coordination et de réflexion des provinces wallonnes pour certaines de leurs activités touristiques et qui, souvent, est leur porte-parole vis-à-vis de la Wallonie (OPT et CGT).

Le CATPW a un rôle opérationnel, principalement pour les foires et salons en Belgique et dans les pays limitrophes.

#### PRÉSIDENTE

Annick **BEKAVAC**

Directrice de l'APW

## COMITÉ D'AVIS VISÉ À L'ARTICLE D.233BIS-9 DU CODE DE L'EAU

### MEMBRES EFFECTIFS

Annick **BEKAVAC** Directrice de l'APW  
Bruno **DE VIRON** Conseiller à l'APW

### MEMBRES SUPPLÉANTS

Murielle **GLAUDE** Responsable de la Cellule environnement  
Province de Hainaut  
Danielle **COUNE** Directrice générale des Services techniques provinciaux  
Province de Liège

## COMITÉ DE GESTION DE L'ONSSAPL

### MEMBRE EFFECTIF

Robert **MEUREAU** Député provincial

## COMITÉ DE SUIVI DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS CONVERGENCE ET COMPÉTITIVITÉ RÉGIONALE ET EMPLOI 2007 – 2013 (FEDER)

### MEMBRE EFFECTIF

Annick **BEKAVAC** Directrice de l'APW

### MEMBRE SUPPLÉANT

Bruno **DE VIRON** Conseiller à l'APW



## COMMISSION DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

### MEMBRES SUPPLÉANTS

Alain **TRUSSART** Conseiller provincial  
Lydia **BLAISE** Conseillère provinciale

## COMMISSION DE PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE

### MEMBRE EFFECTIF

Isabelle **FRANKINET** Province de Liège

### MEMBRE SUPPLÉANT

Marie-Louise **BERNIER** Province de Luxembourg

## COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS – FÉDÉRAL

### MEMBRES SUPPLÉANTS

Marnia **AMMOUR** Directrice du Service Economat  
Province du Brabant wallon

Gwennaëlle **MALBURNY** Juriste à l'APW (remplacée en cours d'année par Cédric WILLAY,  
Juriste à la Province de Luxembourg)

## COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS – WALLONIE

### MEMBRE EFFECTIF

Marnia **AMMOUR** Directrice du Service Economat  
Province du Brabant wallon

### MEMBRE SUPPLÉANT

Gwennaëlle **MALBURNY** Juriste à l'APW (remplacée en cours d'année par Cédric WILLAY,  
Juriste à la Province de Luxembourg)

## COMMISSION NATIONALE POUR LES DROITS DE L'ENFANT

Cette commission collabore à la rédaction du rapport quinquennal que la Belgique est tenue d'établir en vertu du respect de la Convention des Nations-Unies sur les droits de l'enfant.

### MEMBRE EFFECTIF

Annick **BEKAVAC** Directrice de l'APW

## COMMISSIONS WALLONNES DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Le Conseil wallon de l'Action sociale et de la Santé a pour missions, notamment :

- de suivre et de confronter l'état actuel et les développements de la politique d'action sociale et de la santé menée par le Gouvernement wallon ;
- d'évaluer, de manière qualitative et quantitative et dans une perspective de satisfaction des bénéficiaires, l'éventail des structures œuvrant sur le plan politique d'action sociale et de la santé et de formuler des propositions pour leur développement ultérieur ;
- d'assister le Gouvernement dans ses avis sur ces questions.

Le Conseil wallon de l'Action sociale et de la Santé exerce ses missions en partenariat avec les commissions permanentes.

Parmi celles-ci, l'APW est représentée au sein de 4 commissions sur 5, à savoir :

## 1/ COMMISSION WALLONNE DE LA SANTÉ (SECTEUR SANTÉ MENTALE)

### MEMBRE EFFECTIF

Robert **GORET**                      Directeur administratif du Service de Santé mentale  
Province de Namur

## 2/ COMMISSION WALLONNE DE L'ACTION SOCIALE

### MEMBRE EFFECTIF

Françoise **NATALIS**                Directrice de la Maison du Social  
Province de Liège

## 3/ COMMISSION WALLONNE DE LA FAMILLE

### MEMBRE SUPPLÉANT

Marc **PARMENTIER**                Inspecteur général à la Direction générale des Affaires sociales  
Province de Hainaut

## 4/ COMMISSION WALLONNE DE L'INTÉGRATION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES OU D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

### MEMBRE SUPPLÉANT

Noëlla **LETE**                         Coordinatrice de la Cellule Égalité des Chances  
Province du Brabant wallon

## CONSEIL RÉGIONAL DE LA FORMATION

Ce Conseil (CRF) est l'organe chargé par le Gouvernement wallon d'organiser le secteur de la formation RGB en Wallonie. Il constitue la plate-forme de concertation entre les différents opérateurs de formation (Instituts provinciaux de Formation, Forem, IFAPME, Instituts de Promotion sociale), les utilisateurs de ces formations (provinces, communes, CPAS) et les organisations syndicales. Il comprend douze commissions thématiques au sein desquelles l'APW est représentée :

### MEMBRES EFFECTIFS

|                        |  |
|------------------------|--|
| Alain <b>BRAUN</b>     | Directeur<br>Province de Hainaut   |
| Pascale <b>PITANCE</b> | Directrice générale adjointe du Département Formation<br>Province de Liège |

### MEMBRE SUPPLÉANT

|                    |  |
|--------------------|--|
| Hervé <b>PETRE</b> | Directeur d'administration<br>Province du Brabant wallon |
|--------------------|--|

## CONSEIL SUPÉRIEUR DE PROMOTION DE LA SANTÉ

### MEMBRES EFFECTIFS

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Luc <b>BERGHMANS</b>     | Médecin-Directeur – Observatoire de la Santé<br>Province de Hainaut                                     |
| Philippe <b>MAASSEN</b>  | Médecin-Directeur général – Santé et Environnement<br>Province de Liège                                 |
| Dominique <b>HICGUET</b> | Premier Directeur – Administration de l'Action sociale, de la Santé et du Logement<br>Province de Namur |

### MEMBRES SUPPLÉANTS

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Michel <b>DEMARTEAU</b>  | Médecin – Observatoire de la Santé<br>Province de Hainaut                            |
| Godelieve <b>LANNOYE</b> | Directrice du Service de l'Aide sociale et de la Santé<br>Province du Brabant wallon |
| Michaël <b>DEMELENNE</b> | Premier Directeur ff – Direction des Centres de Santé<br>Province de Luxembourg      |

## CONSEIL SUPÉRIEUR DES VILLES, COMMUNES ET PROVINCES DE LA RÉGION WALLONNE

Ce Conseil supérieur est appelé à émettre des avis sur les projets de décret, d'arrêté ou de circulaire émanant du Gouvernement wallon et qui concernent les pouvoirs locaux.

En 2014, l'APW a rendu une dizaine d'avis portant sur des sujets aussi diversifiés que la gestion des terres excavées, la performance énergétique des bâtiments, les centres d'insertion socioprofessionnelle, les produits phytopharmaceutiques dans les espaces publics, les intercommunales, le logement, le dialogue social, le Code de Développement territorial, les pouvoirs subordonnés ou encore les logements sociaux.

L'ensemble des avis remis par l'APW au Conseil Supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne est consultable sur notre site web : [www.apw.be](http://www.apw.be)

### MEMBRES EFFECTIFS

|                           |                         |
|---------------------------|-------------------------|
| Lydia <b>BLAISE</b>       | Conseillère provinciale |
| Philippe <b>BULTOT</b>    | Député provincial       |
| Albert <b>DEPRET</b>      | Conseiller provincial   |
| Dominique <b>DRION</b>    | Conseiller provincial   |
| Emmanuel <b>HENDRICKX</b> | Député provincial       |
| Paul-Emile <b>MOTTARD</b> | Député provincial       |
| Dominique <b>NOTTE</b>    | Député provincial       |
| Annie <b>TAULET</b>       | Députée provinciale     |
| Sylvie <b>THEODORE</b>    | Conseillère provinciale |
| Alain <b>TRUSSART</b>     | Député provincial       |

### MEMBRES SUPPLÉANTS

Béatrice **CLEMENTZ**  
Alain **COLLIN**  
Philippe **CORNET**  
Anne-Catherine **FLAGOTHIER**  
Jean-Marie **FLAHAUT**  
Philippe **GREISCH**  
Marie-Hélène **GUILLAUME**  
Jean-Claude **MEURENS**  
Jean-Michel **NOTTEBAERT**

## CONSEIL SUPÉRIEUR DU LOGEMENT

Ses missions sont :

- évaluer l'état du marché du logement, la qualité et la quantité des logements;
- élaborer des analyses prévisionnelles permettant d'anticiper les besoins en logement;
- constituer des bases de données contenant des informations sur le logement et sur la politique du logement;
- élaborer et publier des études et des diagnostics;
- contribuer au développement et à la diffusion des connaissances en matière de logement, en menant des activités de recherche sur des thèmes qu'il détermine ou déterminés par le Gouvernement;
- formuler, à son initiative, des avis à l'attention du Gouvernement;
- rendre, à la demande du Gouvernement, un avis sur des projets de décret et de dispositions ayant une portée réglementaire et qui concernent la matière du logement;
- établir annuellement un rapport de ses activités, qu'il transmet pour le 31 mai au plus tard au Gouvernement qui, lui, le communique au Conseil régional wallon dans le mois qui suit sa réception.

### MEMBRE EFFECTIF

Katty **FIRQUET** Députée provinciale

### MEMBRE SUPPLÉANT

Dominique **NOTTE** Conseiller provincial

## COOPÉRATION WALLONIE - CHAMPAGNE-ARDENNE – GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SANTÉ, HABITAT, SERVICE AUX CITOYENS

### 1 / GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SANTÉ, HABITAT, SERVICE AUX CITOYENS

#### MEMBRE EFFECTIF

Bruno **DE VIRON** Conseiller à l'APW

#### MEMBRE SUPPLÉANT

Gwennaëlle **MALBURNY** Juriste à l'APW

### 2 / GROUPE DE TRAVAIL TOURISME

#### MEMBRE EFFECTIF

Annick **BEKAVAC** Directrice de l'APW

## ÉCOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

#### COLLÈGE SCIENTIFIQUE

Bruno **DE VIRON** Conseiller à l'APW

## IMIO

L'Association des Provinces wallonnes a participé à la création de l'Intercommunale de Mutualisation informatique et organisationnelle (IMIO), le 18 novembre 2011. Cette nouvelle structure doit permettre, par la fusion des services de CommunesPlone et Qualicité, de proposer des services et logiciels répondant aux besoins informatiques des pouvoirs locaux.

Il s'agit également de proposer des outils d'aide à la gestion ou de processus organisationnels des entités locales : gestion des compétences, optimisation des processus et simplification administrative.

L'Association des Provinces wallonnes dispose d'un observateur au Conseil d'administration et les provinces qui collaboraient à Qualicité ont été invitées, si elles le souhaitaient, à adhérer à IMIO.

## OBSERVATEUR

Bruno **DE VIRON** Conseiller à l'APW

# OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES

Cet observatoire a pour objet de :

- rassembler tous types de données et d'informations qui permettent de mieux connaître les caractéristiques socio-économiques des domaines culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles, les contenus et les moyens des politiques qui sont développés dans ce cadre, ainsi que les pratiques culturelles de la population francophone et les modes d'accès et de participation des citoyens à la vie culturelle ;
- produire, à la demande du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'un membre de celui-ci, du Secrétaire général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ou d'initiative, des analyses sur toute question relative aux politiques culturelles ;
- contribuer à développer les outils d'analyse et d'évaluation des politiques culturelles et assurer une fonction de veille quant aux instruments de cette nature développés en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le reste du pays, au sein de l'Union européenne et sur un plan international ;
- faire connaître largement les contenus de l'histoire des politiques culturelles développées en Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que les résultats des études et recherches menées dans ces domaines.

## MEMBRE EFFECTIF

Bruno **DE VIRON** Conseiller à l'APW

## MEMBRE SUPPLÉANT

Annick **BEKAVAC** Directrice de l'APW



# L'APW ORGANISE

## 4

### L'OPÉRATION PLACE AUX ENFANTS

Chaque troisième samedi du mois d'octobre a lieu l'opération Place aux enfants, organisée par les provinces wallonnes et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, sous la coordination de l'Association des Provinces wallonnes.

L'objectif de cette opération est d'amener les 8-12 ans à découvrir la citoyenneté et de les accompagner vers de nouvelles découvertes de manière ludique et pédagogique. À travers Place aux enfants, il leur est proposé d'affirmer leur place en tant que jeunes citoyens. Il s'agit, le temps d'une journée, de mettre en avant les acteurs opérant au sein de la ville. « Partage » et « échanges » sont les maîtres-mots de cette journée. Mais Place aux enfants est, avant tout, un projet fédérateur, créateur de liens entre les enfants et leur commune, entre jeunes et moins jeunes.

Cette 20<sup>e</sup> édition de l'opération s'est déroulée le 18 octobre 2014 et a réuni 166 communes de la Wallonie et de Bruxelles. Ce sont plus de 2 500 hôtes qui ont ouvert leurs portes à quelque 14 000 enfants, encadrés par plus de 3 000 accompagnateurs.

Le thème choisi pour cette année était « Place aux enfants : 20 ans, 20 temps ».

Cette vingtième édition était également l'occasion, pour le Comité communautaire, de revoir ses visuels. Place aux enfants fait donc peau neuve avec des couleurs vives et attrayantes et l'habituelle « frite » bleue est remplacée par une banderole orange. Un nouveau site Internet a également été pensé afin de donner une nouvelle dynamique à cette opération qui existe depuis 1995 déjà...

## SON COLLOQUE ANNUEL

Le 3 décembre 2014, l'Association des Provinces wallonnes organisait, au Centre de Congrès Beffroi, à Namur, son colloque annuel intitulé « Quelle place pour les provinces dans la supracommunalité ? ».

Il s'agissait, ici, de préciser ou de faire évoluer un concept dont on parle de plus en plus. En effet, on ne peut pas dire qu'il existe UN modèle de supracommunalité applicable à tous. Il s'agit d'une dynamique qui se décline de manière différente d'une province à l'autre, d'un territoire à l'autre. Chaque fois, en fonction des spécificités et des besoins propres qui s'expriment au niveau local. Il est donc nécessaire d'organiser un dialogue permanent avec les provinces, essentiel pour clarifier le rôle de chacun et favoriser les complémentarités entre les communes, les provinces, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans ce cadre, le point de vue de la France, où l'on parle de supprimer les Départements d'ici 2021, et celui de la Flandre, où les provinces vont perdre les compétences sur les matières personnalisables, y ont été exprimés. De même que celui de la Wallonie, puisque la sixième réforme de l'Etat accorde l'autonomie complète des Régions à propos de l'organisation des provinces. L'Union des Villes et Communes de Wallonie et l'Institut Jules Destrée ont également eu l'occasion d'apporter leur vision de la supracommunalité.

Le compte-rendu de ce colloque est consultable dans notre newsletter de janvier/février 2015 ou sur notre site Internet [www.apw.be](http://www.apw.be).

# L'APW PARTICIPE

5

## AU SOUTIEN AU VOLONTARIAT

Depuis 2007, l'Association des Provinces wallonnes coordonne, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une action proposée par le Gouvernement fédéral et soutenue par la Loterie Nationale qui propose d'offrir gratuitement aux petites associations une assurance en responsabilité civile et accident corporel pour le personnel volontaire qu'elles occupent.

En 2014, ce sont plus de 120.000 bénévoles qui ont bénéficié de l'assurance gratuite, permettant ainsi à des activités sociales, culturelles et sportives de proximité de se tenir dans les meilleures conditions.

## À LA FOIRE DE LIBRAMONT

La plus grande foire agricole en plein air d'Europe s'est tenue du vendredi 25 au lundi 28 juillet 2014. On y dénombre plus de 215 000 visiteurs.

Comme chaque année, l'APW, en collaboration avec le CATPW, a coordonné la présence des cinq provinces au sein d'un chapiteau commun situé près de l'Ardenne Joyeuse.

## AU SALON DES MANDATAIRES

Ce salon s'est tenu les 13 et 14 février 2014 au WEX de Marche-en-Famenne. Comme traditionnellement, les provinces, excepté le Luxembourg, disposaient d'un stand commun. Des producteurs locaux ont été invités à promouvoir leurs produits en proposant des dégustations.

Sous le slogan « Les provinces sont là », l'APW était présente pour exposer les missions essentielles des provinces ainsi que les services qu'elles rendent aux citoyens et aux communes.

Le Salon des Mandataires est également l'occasion de nouer des contacts utiles avec les mandataires locaux et régionaux.

# LES SUPPORTS D'INFORMATION

## 6

L'APW a décidé, il y a quelques années déjà, de se faire connaître et de faire connaître son actualité, ses actions, ses intentions,... à travers ses outils de communication que sont sa newsletter bimestrielle et son site Internet. De par leur biais, l'Association transmet, de manière claire, les informations importantes relatives aux provinces et à leurs actualités.

### L'APW SUR LA TOILE

Régulièrement mis à jour par le Secrétariat de l'Association, le site web [www.apw.be](http://www.apw.be) offre une vue d'ensemble sur les activités de l'APW ainsi que sur celles des cinq provinces wallonnes.

En visitant ce site Internet, les internautes auront l'occasion de se renseigner sur les provinces wallonnes ainsi que sur l'APW, son équipe, sa composition, ses statuts, ses publications et actions et ses offres d'emploi.

Différents onglets de la page d'accueil permettent aussi aux visiteurs d'être redirigés sur des pages dédiées à l'assurance volontariat ou à l'e-learning. D'autres liens renvoient aux sites de la CEPLI ou de Place aux enfants.

La page d'accueil permet également de consulter les infos les plus récentes des Parlements, ainsi que les avis émis par l'APW et son actualité (à la Une).

# CINQ À LA UNE

## 1 / DESCRIPTION

Depuis novembre 2005, « Cinq à la Une » fait connaître les cinq provinces wallonnes au travers de leurs actualités en informant ses lecteurs, tous les deux mois, sur les activités des Provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur.

Différentes rubriques découpent notre newsletter telles que « à la Une », « les chantiers de l'APW », « Interview », « les provinces, partenaires des communes »...

« Cinq à la Une » est envoyé, en version papier, à plus de 2 000 lecteurs (tous niveaux de pouvoir confondus) et à plus de 500 personnes en version électronique. Il peut être consulté sur notre site Internet ([www.apw.be](http://www.apw.be)), en cliquant sur l'image « Cinq à la Une » ou via la rubrique « Publications ». Par ce biais, vous pouvez également vous inscrire afin de recevoir la newsletter en version papier ou électronique.

## 2 / PARUTIONS EN 2014

Cinq numéros « Cinq à la Une » ont été publiés :

- Janvier – Février 2014
- Mars – Avril 2014
- Mai – Juin 2014
- Juillet – Août – Septembre 2014
- Octobre – Novembre 2014

Aussi, peu avant les élections régionales du 25 mai dernier, l'Association des Provinces wallonnes a publié son document de réflexions «Des provinces ambitieuses et sans tabou», dont l'objet est de susciter le débat le plus ouvert possible sur la participation des provinces au projet de développement wallon.

Au moment où se discutent les grands axes de la politique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la législature 2014-2019, il semblait important de marquer la disponibilité des provinces à contribuer à la définition et à la mise en œuvre des priorités communes.

De plus, les enjeux de la sixième réforme de l'Etat sont importants et la Wallonie, comme la Fédération Wallonie-Bruxelles, doit organiser la mobilisation de tous les partenaires, institutionnels, économiques et sociaux, pour assurer son redéploiement.

L'APW, de par ce document, réaffirme ainsi la volonté des provinces de mener un dialogue franc et constructif avec la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et les communes pour débattre, ensemble, des questions qui se posent, d'une part, concernant la mise en œuvre des axes prioritaires et, d'autre part, concernant la définition et l'organisation de la supracommunalité.





**APW**  asbl  
Association des Provinces wallonnes

Tél. 081 74 56 74  
Fax 081 74 55 92  
Email [info@apw.be](mailto:info@apw.be)

**[WWW.APW.BE](http://WWW.APW.BE)**